



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 25

N° 6

OBJET :

**VALIDATION
ARRETE
PREFECTORAL
PENETRATION
PROPRIETE PRIVEE
DANS LE CADRE
D'INVENTAIRES DU
PATRIMOINE
NATUREL –
CONTRAT
TERRITORIAL DES
AFFLUENTS DE
L'ALLIER**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. FAYOLLE – N. COULANGE – P. COLAS – M. MONTIBERT – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christiane SEGUIN à M. Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - A.G. CROUZIER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – A. CORNE – F. SEMONSUT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – F. SENNEPIN – G. DURANTET – A. GIRAUD – F. BOFFETY – E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 NOV. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 5 NOV. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics et notamment son article n°1,

Vu la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères,

Vu la circulaire du 2 octobre 2007 concernant l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L 411-1-A du code de l'environnement relatif à l'inventaire du patrimoine naturel,

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu les statuts de Vichy Communauté notamment en terme de compétence dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération n°27 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 validant le contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération n°41 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 validant la proposition de convention de prestation de services pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI dans le cadre du contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération n°20190411-68 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 11 Avril 2019 approuvant un conventionnement avec Vichy Communauté dans le cadre de la GEMAPI,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial des affluents de l'Allier les actions A2-02 et C32-4 ont pour but de réaliser un diagnostic des cours d'eau afin d'acquérir des connaissances et d'améliorer la qualité des masses d'eaux,

Considérant qu'il convient de permettre aux agents de Vichy Communauté ainsi que ceux qu'elle aura missionné dans le cadre précis de cette étude, de pénétrer dans les propriétés privées concernées par le périmètre de cette étude,

Considérant qu'il convient de faciliter ces opérations sur le terrain et plus particulièrement sur les communes concernées par les bassins versants du Darot et du Servagnon,

Considérant que Vichy Communauté a signé une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dans le cadre de l'action A2-02 sur la commune de Ris pour acquérir des connaissances sur le bassin versant du Darot,

Considérant que pour le bassin versant du Servagnon, les communes concernées, Vendat et Saint-Rémy-en-Rollat, sont intégralement sur le territoire de Vichy Communauté,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à déposer une demande d'arrêté préfectoral auprès de Madame la Préfète de l'Allier et de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, afin qu'ils puissent prendre un arrêté autorisant les agents concernés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes autres que les locaux d'habitation, et à franchir les murs, les clôtures et les obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- approuve cette disposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 octobre 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24/10/2019

Objet de l'acte : VALIDATION ARRETE PREFECTORAL PENETRATION PROPRIETE PRIVEE
DANS LE CADRE D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL - CONTRAT
TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER

.....

Date de décision: 24/10/2019

Date de réception de l'accusé 05/11/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24OCT2019_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191024-24OCT2019_6-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20191024-24OCT2019_6-DE-
1-1_1.pdf)